

Image not found or type unknown



Rester dans le logement pour mon ami

Par **vertrougejaune**, le **10/03/2009** à **19:06**

je suis veuve depuis 1990. Nous nous étions donnés au dernier des vivants. j ai deux enfants
.rnje vis avec un ami depuis quelques mois.rnnous ne sommes ni pacsés ni déclarés en
concubinage. Et ne souhaitons pas obligatoirement le fairernSi je décède et que je veux que
cet ami reste dans ma maison jusqu'a sa mortrnque dois je faire?rnmerci